



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 19 de l'ordre du jour

Rapport de la session

Projet de rapport de la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Rapporteur: M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire)

Tables des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 31 mai au 9 juin 2010.
2. Le Président du SBI, M. Robert Owen-Jones (Australie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué le Vice-Président du SBI, M. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine), et son Rapporteur, M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire).

II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 31 mai, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2010/1).
4. À la même séance, l'ordre du jour ci-après a été adopté, le point 4 b) étant laissé en suspens:
 1. Ouverture de la session.

2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007;
 - b) État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales;
 - c) Date de présentation des sixièmes communications nationales.
4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Point laissé en suspens¹;
 - c) Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention;
 - d) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mécanisme financier de la Convention:
 - a) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - c) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques.
6. Article 6 de la Convention.
7. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
8. Mise au point et transfert de technologies.
9. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
11. Examen du Fonds pour l'adaptation.
12. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
13. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto.

¹ À la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), faute de consensus, cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et a donc été laissée en suspens. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session.

14. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
15. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.
16. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - a) Seizième session de la Conférence des Parties;
 - b) Sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - c) Séries de sessions futures;
 - d) Organisation du processus intergouvernemental.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Application de l'Accord de siège;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto;
 - d) Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions.
18. Questions diverses.
19. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 18 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session (Point 9 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx juin, le SBI a examiné le projet de rapport de sa trente-deuxième session (FCCC/SBI/2010/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexes

(À compléter)
